

Projet de conservation de l'Hirondelle de fenêtre sur la Commune de Meinier

« *Affranchissons-nous de notre souci de propreté légendaire et ménageons une place à la ballerine de nos balcons, la charmante locatrice nous le rendra au centuple avec ses chorégraphies aériennes. Mieux que tout autre oiseau, l'Hirondelle de fenêtre incarne le voyageur au long cours dont la ponctualité sans faille est un émerveillement sans cesse renouvelé.* » Extrait tiré du site de la Station ornithologique suisse www.vogelwarte.ch

L'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) est largement répandue à travers l'Eurasie et au Maghreb. En Europe, elle ne manque qu'en Islande, où elle peut nicher occasionnellement, et dans l'extrême nord de la Russie. L'Espagne abrite la plus grande population européenne, forte de 2'150'000 couples !

En Suisse, c'est l'hirondelle la plus répandue, principalement en dessous de 1'000 m d'altitude, montant localement à plus de 2'000 m dans les Grisons et en Valais. L'Hirondelle de fenêtre compte environ 800 nids régulièrement occupés chaque année sur le canton de Genève.



photo 1: En vol, on distingue bien son ventre blanc pur.



photo 2 : Son nid compte entre 700 et 1'500 boulettes de terre humide mélangée à de la salive.

L'Hirondelle de fenêtre est migratrice. Elle part donc en automne en direction de l'Afrique pour revenir nicher sous nos latitudes au début du printemps. Elle est très fidèle à son lieu de nidification. Elle niche généralement en colonies, surtout dans les agglomérations, mais aussi sur les parois rocheuses des régions inhabitées. Elle construit son nid clos en argile sous les avancées de toit, contre les murs de maisons, sous les arches de pont... tout près de l'homme qu'elle ne craint pas. Elle se nourrit essentiellement d'insectes capturés en vol, tels que mouches, moustiques et pucerons. Sur Genève, cette espèce niche sur les bâtiments.

Programme de conservation en cours

Dans nos paysages suisses exploités intensivement, l'hirondelle de fenêtre souffre du manque de sites de nidification et du manque de nourriture. D'autre part, les matériaux boueux nécessaires à maçonner son nid deviennent difficiles à trouver suite au goudronnage des routes et des chemins agricoles et au bétonnage des dernières surfaces non utilisées dans les zones urbaines.

On estimait encore la population d’hirondelles de fenêtre de notre pays à un effectif compris entre 100'000 et 200'000 couples dans les années 1990. Depuis lors, ce nombre s’est réduit d’au moins un tiers d’après Knaus P. & Strebel N. (2020).

L’espèce figure sur la liste des espèces prioritaires du programme de conservation des oiseaux de BirdLife Suisse et de la Station ornithologique suisse, soutenu par l’Office fédéral de l’environnement. Elle est considérée comme « potentiellement menacée » sur la Liste Rouge des oiseaux nicheurs de Suisse.

Menacées par plusieurs facteurs, il est urgent d’implémenter des mesures de conservation pour préserver et renforcer les dernières populations d’hirondelles de fenêtre. Parmi celles-ci, on peut citer des actions simples et indispensables à la sauvegarde de l’espèce comme : renoncer aux insecticides, maintenir des zones boueuses, sensibiliser la population et les écoles et poser des nids artificiels, souvent rapidement adoptés lorsqu’ils sont situés dans des habitats favorables et en particulier proches de colonies existantes.

Situation générale à Meinier

L’environnement de la région de Meinier est encore propice pour accueillir quelques colonies. En effet, c’est un milieu ouvert, encore assez riche en insectes et proche d’importantes sources d’eau. De plus, les matériaux boueux nécessaires à maçonner son nid sont encore bien disponibles. Dans la Commune de Meinier, les nids se trouvent principalement sous les avant-toits des bâtiments d’habitation ou alors fixés contre des poutres, généralement à proximité du bétail, dans les bâtiments agricoles.

a. Zones de nidification de l’Hirondelle de fenêtre sur la commune

Sur le plan annexé, les sites de nidification de l’espèce sont numérotés. Les numéros sont reportés ci-dessous. Pour chaque numéro, les informations suivantes ont été répertoriées : adresse ; nombre de nids (naturels / artificiels) ; nombre de nids occupés (année la plus récente) ; installation de protection (oui / non) et type ; année de la donnée la plus récente (état 2019).

No	Adresse	Nombre de nids		Nids occupés		Protection (o/n ; type)	Année de la donnée
		Naturels	Artificiels	Naturels	Artificiels		
1	Route des Carre 17	15	4	9	3	n	2019
2	Route du Carre-d’Aval 10	Traces d’anciens nids	-	0	-	n	2019
3	Chemin des Pralys 11	6	-	6	-	o ; planchette	2019
4	Chemin des Pralys 12	5	10	4	-	o ; planchette	2019
5	Route de Compois 80	5	15	2	3	n	2019
6	Route de Corsinge 101	-	9	-	0	n	2019
7	Route de Gy 27	3		2		n	2018
8	Chemin du Stade 9-13	2		1		n	2018
9	Chemin de l’Ancien-Tir 4	1		0		n	2019

b. Actions déjà entreprises

Le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG), section cantonale de BirdLife Suisse, mène un projet de conservation de cette espèce d’hirondelle sur le canton depuis 2014. Au total, pas moins de 200 nids artificiels ont été installés dans des lieux adaptés ou pour consolider des effectifs existants. Le GOBG en assure le suivi chaque année

dans le Canton de Genève. La prospection de nouveaux sites et la pose de nids artificiels fait partie des objectifs à long terme du GOBG.

Sur la commune de Meinier, il œuvre notamment pour maintenir, voire consolider, les deux plus grandes colonies connues (cf. point 1 et 3 du plan annexé). Ce projet a permis aussi à l'espèce d'occuper à nouveau un site précédemment utilisé par le passé (cf. point 5 du plan annexé).

c. Actions à proposer

Le suivi du projet sur le territoire communal, depuis quelques années déjà, a permis de situer plusieurs sites potentiellement intéressants pour la création de nouvelles colonies. Voici un tableau qui résume les différents lieux visés. Les numéros situent les lieux sur le 2ème plan annexé.

	Adresse	Lieu-dit
1.	Route de Gy 28 – 28A – 28B	« Immeuble de la Poste »
2.	Chemin du Stade 5	« Abattoir »
3.	Route du Carre-d'Aval 10	« La Touvière »
4.	Route de Gy 27	« La Tour »
5.	Route de Bellebouche 72	« Château de Merlinge »
6.	Corsinge ?	

Législation et rappels importants

La protection des sites de reproduction et de la reproduction elle-même est ancrée dans plusieurs lois et ordonnances. L'objectif : les animaux doivent pouvoir se reproduire avec succès. Une espèce ne peut survivre que si elle produit suffisamment de jeunes. La protection des sites de reproduction et de la reproduction elle-même est donc essentielle.

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et son ordonnance est la loi supérieure, valable en principe pour toutes les espèces. Elle est axée sur la conservation des habitats afin de garantir la reproduction et la conservation des espèces. Selon l'art.18, les sites de nidification utilisés régulièrement font partie des habitats – de tels sites jouent en effet un rôle clé dans la survie d'une espèce. Ainsi, chez les oiseaux, les habitats et les sites de nidification utilisés régulièrement sont protégés selon la LPN. Donc, les nids d'hirondelles ne peuvent donc être détruits en dehors de la période de reproduction. De plus, l'art.20 indique qu' »[...] il est interdit de tuer, blesser ou capturer les animaux ainsi que d'endommager, détruire ou enlever leurs œufs [...] ou lieux d'incubation. ».

La Convention de Berne exige également de ses états membres d'interdire l'endommagement ou la destruction volontaire des sites de nidification.

A cet effet, les rénovations de bâtiments abritant des nids doivent donc se faire en dehors de la période de reproduction. Cette dernière commence dès la construction du nid. En cas de travaux (hors période de nidification) induisant la destruction de nids, des nids artificiels devraient être placés à proximité en compensation.

Moyens proposés et collaborations souhaitée

Pour tous ces différents sites mentionnés ci-dessus, l'action visée serait de poser des nids artificiels avec, si nécessaire, une planchette de protection en-dessous afin d'éviter toutes salissures sur les façades, les fenêtres ou le sol. Il est important de noter que l'Hirondelle de fenêtre est une espèce très peu bruyante et qui ne gêne pas les habitants. Le GOBG a été amené à poser ce genre d'équipement sur de nombreux bâtiments à travers le canton (bâtiments privés ou communaux) pour ce programme. Il possède ainsi une grande expérience dans ce domaine.

Nous vous proposons ainsi une collaboration pour soutenir les hirondelles sur la commune. À savoir, une répartition des coûts à 50 % chacun entre le GOBG et la Commune de Meinier. Nous voyons un double avantage dans cette collaboration : un soutien officiel de votre part au moment de l'approche des propriétaires des bâtiments sur la commune, ainsi qu'une action citoyenne porteuse et rentrant parfaitement dans les actions de « l'agenda 21 » que vous entreprenez actuellement.



photo 3 :Nids artificiels et planchettes de protection (Avully).

Budget estimé (pour un nichoir)

Le prix de la pose d'un nichoir varie entre 85.- CHF à 200.- CHF (matériel et main d'œuvre compris). Il est difficile d'estimer exactement à l'avance le prix de la pose. En effet, cela varie en fonction du contexte (avec ou sans planchette de protection, accès, besoin ou non d'une nacelle, structure et type de bâtiment etc). Il est important de noter que l'ajout d'une planchette sous les nids est recommandé afin de contenir les fientes et déjections des oiseaux.